Commune de Cernay-la-Ville

Décision du Maire
n°DEC2026_011
prise en vertu d'une délégation donnée
par le Conseil Municipal
(article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Objet : contrat de bail à usage professionnel pour le local droit du 1er étage du centre paramédical situé au 11 rue de la Poste à Cernay-la-Ville.

La MAIRE de la Commune de CERNAY-LA-VILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU la délibération en date du 21 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer avec Madame Sonia GUIGO un contrat de bail à usage professionnel d'une durée de 6 ans à compter du 14 mai 2026, pour le local droit du 1er étage du centre paramédical situé au 11 rue de la Poste à Cernay-la-Ville.

ARTICLE 2 : Le loyer mensuel est fixé à 322,67 € (trois cent vingt-deux euros et soixante-sept centimes) et les charges mensuelles (provision initiale) comprenant le gaz, l'électricité, l'eau et l'entretien de la chaudière à 55,42 € (cinquante-cinq euros et quarante-deux centimes). Le prix du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction.

ARTICLE 3 : Le dépôt de garantie est fixé à 322,67 € (trois cent vingt-deux euros et soixante-sept centimes).

ARTICLE 4 : Le contrat de bail fixe les droits et obligations des parties.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux dans les deux mois de sa publication en vertu de l'article R421-1 du code de la justice administrative. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles.

ARTICLE 6 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait sera publié sur le site de la mairie.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet.

A Cernay-la-Ville, le 12 mai 2026

La Maire
Claire CHERET

MAIRIE de CERNAY-LA-VILLE
YVELINES (78)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Mis en ligne le 12/05/2026 à 19h02
REÇU EN PREFECTURE
le 12/05/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-217801281-20260512-DEC2026_011